

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DU KREIZ BREIZH ARGOAT**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq se sont réunis à la salle de réunion du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, à Saint-Nicolas-du-Pelem, sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Annie	BENION	Titulaire	PEUMERIT-QUINTIN	Absent
Pierrick	PUSTOC'H	Suppléant	PEUMERIT-QUINTIN	Absent
Claude	BERNARD	Titulaire	ST-YGEAUX	Absent
Baptiste	LE ROUX	Suppléant	ST-YGEAUX	Absent
Eric	BERNARD	Titulaire	DUAULT	Absent
Eric	LE ROUX	Suppléant	DUAULT	Absent
Marie-Paule	LE BOURDOULOUS	Titulaire	LOHUEC	Absent
Jean	LE MARREC	Suppléant	LOHUEC	Absent
Yann	BOUTIER	Titulaire	MAEL-PESTIVIEN	Absent
Dominique	HUON	Suppléant	MAEL-PESTIVIEN	Absent
Yoannes	BRATTINGA	Titulaire	MELLIONNEC	Présent
Pierre-Yves	DANIEL	Suppléant	MELLIONNEC	
Daniel	CORNÉE	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
Nolwenn	BURLOT	Suppléant	ROSTRENEN	
		Titulaire	KERGRIST-MOELOU	
Denise	DUNCANSON	Suppléant	KERGRIST-MOELOU	Absent
Gérard	TANGUY	Titulaire	TREOGAN	Absent
Laurent	BOURLES	Suppléant	TREOGAN	Absent
Christian	DAVID	Titulaire	ST-NICODEME	Absent
Eric	GUYOMARD	Suppléant	ST-NICODEME	Absent
Annette	RAIMONDO	Titulaire	SENVEN-LEHART	Présent
Cédric	LE LAY	Suppléant	SENVEN-LEHART	
Véronique	DILLASSER	Titulaire	PLOURAC'H	Absent
Alain	Le Coant	Titulaire	PLOURAC'H	Absent
Emile	DOHOLLOU	Titulaire	PLUSQUELLEC	Absent
Yves	GUILLERM	Suppléant	PLUSQUELLEC	Absent
Georges	GALARDON	Titulaire	STE-TREPHINE	Absent
Richard	LE DREFF	Suppléant	STE-TREPHINE	Absent
Raymond	GÉLÉOC	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
David	ROULLEAU	Suppléant	ROSTRENEN	

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Thierry	GILLET	Titulaire	TREBRIVAN	Absent excusé
Benoit	DRILLIEN	Suppléant	TREBRIVAN	Absent
Pascal	DELANGUE	Titulaire	PAULE	Absent
Vanessa	TASSET	Suppléant	PAULE	Absent
Rémy	GUILLOU	Titulaire	PLOUISY	Absent
Patrick	LE GUILLOU	Suppléant	CALLAC	Absent
Hubert	HINAULT	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Cédric	OLIVIER	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Michel	HUBY	Titulaire	KERPERT	Absent
Jean-Claude	MAHE	Suppléant	KERPERT	Absent
Alain	KERBIRIOU	Titulaire	PLELAUFF	Présent
Christiane	DENIS	Suppléant	PLELAUFF	
Jocelyne	KERFERS	Titulaire	PLEVIN	Absent
Mickaël	TREUSSARD	Suppléant	PLEVIN	Absent
Catherine	BOUDIAF	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présent
		Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	
Jacques	LAMBERT	Titulaire	ST-SERVAIS	Absent
Mickael	LE CERF	Suppléant	ST-SERVAIS	Absent
Bernadette	LE BOËDEC	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Présent
Jean-Pierre	LE GUELLEC	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
Rolande	LE BORGNE	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Absent
		Suppléant	MAEL-CARHAIX	
Philippe	LE GOUSSE	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Absent
Alexandre	PETIT	Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Absent
Nicolas	LE CAROFF	Titulaire	LE MOUSTOIR	Absent
Christian	LE BARON	Suppléant	LE MOUSTOIR	Absent
Etienne	LE FER	Titulaire	TREFFRIN	Absent excusé
Myriam	MONTALVO	Suppléant	TREFFRIN	Absent
Guy	LE FOLL	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Absent excusé
Claude	LE TERTRE	Suppléant	MAEL-CARHAIX	Absent
Sandra	LE NOUVEL	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent
Corinne	LE BIHAN	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent
François	LE QUEFFRINEC	Titulaire	CALLAC	Absent
Michel	LE CALVEZ	Suppléant	CALLAC	Absent
Guy	LE YOUDÉC	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	Absent
Alain	GUEGUEN	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Pascal	LEYOUR	Titulaire	CARNOET	Absent
Pascal	BANIEL	Suppléant	CARNOET	Absent
Sébastien	L'HERMITE	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Présent
Raoul	RIOU	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	
Gwen	LUCAS	Titulaire	ST-CONNAN	Absent excusé
Michel	LE BARS	Suppléant	ST-CONNAN	Absent excusé

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Yvon	NEUDER	Titulaire	LOCARN	Absent excusé
Patrick	LE CORRE	Suppléant	LOCARN	Absent
Cécile	NICOLAS	Titulaire	PLOUNEVÉZ-QUINTIN	Absent
Jacqueline	GODET	Suppléant	PLOUNEVÉZ-QUINTIN	Absent
Yvon	PARCHEMINER	Titulaire	CALANHEL	Absent
Nathalie	BOURDONNEC	Suppléant	CALANHEL	Absent
Geneviève	PINTO	Titulaire	LESCOUET-GOUAREC	Présent
Marie-José	NOZAHIC	Suppléant	LESCOUET-GOUAREC	
Bruno	RAOULT	Titulaire	LANRIVAIN	Présent
Zofia	PINSON	Suppléant	LANRIVAIN	
Daniel	REAU	Titulaire	GOUAREC	Absent excusé
Xavier	CERTAIN	Suppléant	GOUAREC	Absent
Guillaume	ROBIC	Titulaire	ROSTRENEN	Absent
Thomas	DUPONT	Suppléant	ROSTRENEN	Absent
Jean-Yves	ROLLAND	Titulaire	CALLAC	Absent excusé
Christelle	LE BON	Suppléant	CALLAC	Absent
Liliane	ROPARS	Titulaire	ROSTRENEN	Absent
Christophe	JAGU	Suppléant	ROSTRENEN	Absent
Maryline	SALMON	Titulaire	CANIHUEL	Absent
Nathalie	TROEL	Suppléant	CANIHUEL	Absent
Daniel	LE MOIGNE	Titulaire	PLUSSULIEN	Absent
Xavier	GOUBIN	Suppléant	PLUSSULIEN	Absent
Pierre-Yves	MAHE	Titulaire	GLOMEL	Absent
Alain	JOUAN	Suppléant	GLOMEL	Présent
Jean-Claude	TOUPIN	Titulaire	BULAT-PESTIVIEN	Absent
Pascal	THORAVAL	Suppléant	BULAT-PESTIVIEN	Absent
Jean-Christophe	LE DANTEC	Titulaire	GLOMEL	Absent
Christine	ROBIC	Suppléant	GLOMEL	Absent
Jacques	TROËL	Titulaire	ST-GILLES-PLIGEAUX	Absent excusé
Maxime	LE LEPVRIER	Suppléant	ST-GILLES-PLIGEAUX	Absent
Catherine	ROUXEL	Titulaire	TREMARGAT	Absent
Audrey	COUTE	Suppléant	TREMARGAT	Absent

**Pouvoirs :** néant

Assistaient également : Louise BUHÉ, Thomas PARIS et Nathalie POCHIC (SMAEP KBA)  
 Madame Annette RAIMONDO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délégués en exercice : 52

Présents : 11

Votants : 11

**Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du comité syndical du 18 septembre**

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**2025, le comité, conformément à la loi et au règlement intérieur du syndicat, délibérera quel que soit le nombre de membres présents. (Article I 2121-17 du CGCT).**

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE**

**Lors du Bureau du 24 juillet 2025, les membres du Bureau syndical ont :**

- Pris note de la présentation de la phase 2 du diagnostic de la réhabilitation de la station d'eau de Coadernault à Rostrenen,
- Validé l'avenant au marché de renouvellement CVM 2024 secteur Argoat dans le cadre du marché passé en co-traitance avec LE DU Travaux Publics et CISE TP Ouest pour une prolongation de 2 mois.
- Pris note du point sur la situation hydrologique du territoire.

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL**

**Depuis le Comité Syndical du 19 juin 2025, Monsieur le Président a signé :**

- Plusieurs devis à 660.00 € (HT=TTC) chacun avec le Centre de Gestion 22 pour la rédaction d'actes fonciers concernant l'acquisition des parcelles :
- dans le cadre de la révision du PPC d'Ar Poulloudou à Plévin (vendeur : GFA Argoat pour 2 parcelles),
- pour régularisation parcellaire à Rostrenen au captage de Coadernault (4 parcelles), à Plouguernével au captage de Le Quinquis (1 parcelle), à Paule au captage de Saint-Symphorien (1 parcelle), à Plévin au captage d'Ar Poulloudou (2 parcelles), à Gouarec au captage de Porz Jegou (4 parcelles), soit 5 devis en tout,
- pour l'acquisition de d'une parcelles au captage Ar Poulloudou aux consorts LE BOURHIS
- Un devis de 542.00 € HT (soit 650.40 € TTC) avec l'ESAT pour le tronçonnage d'arbres à Coadernault à Rostrenen,
- Un devis de 1 976.00 € HT (soit 2 371.20 € TTC) avec SAUR pour des compléments d'analyses à Coadernault à Rostrenen,
- Un devis de 9 051.56 € HT (soit 10 861.87 € TTC) avec FALHER menuiserie-agencement pour la réfection des murs de Mézouët,
- Un devis de 96.00 € HT (soit 115.20 € TTC) avec Enseignes du Miniou pour des plaques de signalisation du radon,
- Un devis de 4 358.00 € HT (soit 5 229.60 € TTC) avec l'entreprise LE CAER création et aménagement pour des travaux d'élagage au captage de Lescouët-Gouarec.

**ORDRE DU JOUR**

**Avant lecture de l'ordre du jour,**

**Monsieur le Président soumet à l'assemblée l'inversion de deux points inscrits.**

**Il est proposé que la délibération « Ouverture d'une ligne de trésorerie » soit le point 4 à la place de la « Décision modificative n°2 – 2025 » qui devient le point 5.**

**Les membres du Comité Syndical valide à l'unanimité cette modification.**

**L'ordre du jour de cette séance est ainsi modifié :**

1. Approbation du procès-verbal du Comité du 19 juin 2025,
2. Rapport Annuel du Délégataire SAUR 2024 – secteurs Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Plouguernével et Rostrenen,
3. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024 de l'eau - secteurs Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Plouguernével et Rostrenen,
4. Ouverture d'une ligne de trésorerie,
5. Décision modificative N°2 – 2025,
6. Projet nouvelle usine de Coadernault,

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

- 
- 7. Point sur les travaux en cours et à venir,**
  - 8. Questions diverses.**

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 19 JUIN 2025**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :**  
**-Approuve le procès-verbal de la séance du jeudi 19 juin 2025.**

**2- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024 – SECTEURS CENTRE-BRETAGNE/PELEM, ST-MAUDEZ/GOUAREC, ROSTRENEN ET PLOUGUERNEVEL**

**Voir en annexe : Chiffres clés et temps forts de l'année 2024 pour le contrat des secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernevel**

Le Président présente au Comité Syndical le rapport 2024 du délégué SAUR comportant les données comptables et l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Chaque contrat de délégation de service public correspondant à chaque ancien syndicat a fait l'objet d'un rapport séparé, l'autre contrat correspondant au secteur de l'Argoat sera présenté au prochain comité syndical.

SECTEURS CHIFFRES CLES	CENTRE BRETAGNE / PELEM	ST MAUDEZ / GOUAREC
<b>Volumes produits</b>	411 961 m <sup>3</sup> <b>-52 727</b>	292 609 m <sup>3</sup> <b>+10 170</b>
<b>Volumes importés</b>	720 328 m <sup>3</sup> <b>-112 248</b>	171 918 m <sup>3</sup> <b>-49 186</b>
<b>Volumes exportés</b>	17 778 m <sup>3</sup> <b>+ 2 089</b>	185 m <sup>3</sup> <b>- 20</b>
<b>Volumes distribués</b>	1 114 512 m <sup>3</sup> <b>-167 063</b>	464 343 m <sup>3</sup> <b>-38 994</b>
<b>Indice linéaire de perte (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	0,53 <b>- 0,24</b>	0,72 <b>-0,22</b>
<b>Taux d'analyses bactériologiques conformes</b>	100 % <b>STABLE</b>	99,1 % <b>DIMINUTION</b>
<b>Taux d'analyses physico-chimiques conformes</b>	99,3 % <b>DIMINUTION</b>	98,4 % <b>DIMINUTION</b>
<b>Nbre de fuites réparées</b>	18 <b>-10</b>	15 <b>-4</b>

SECTEURS CHIFFRES CLES	ROSTRENEN	PLOUGUERNEVEL
<b>Volumes produits</b>	68 804 m <sup>3</sup> <b>-19 512</b>	106 213 m <sup>3</sup> <b>+ 12 732</b>
<b>Volumes importés</b>	240 005 m <sup>3</sup> <b>+ 18 050</b>	45 262 m <sup>3</sup> <b>+ 7 939</b>
<b>Volumes exportés</b>	94 269 m <sup>3</sup> <b>-229</b>	0 m <sup>3</sup>
<b>Volumes distribués</b>	214 539 m <sup>3</sup> <b>-1 233</b>	151 475 m <sup>3</sup> <b>+ 20 672</b>
<b>Indice linéaire de perte (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	0,98 <b>-0,31</b>	1.10 <b>-0,01</b>
<b>Taux d'analyses bactéries conformes</b>	100% <b>STABLE</b>	100% <b>STABLE</b>
<b>Taux d'analyses physico-chimiques conformes</b>	100% <b>STABLE</b>	100 % <b>AUGMENTATION</b>
<b>Nbre de fuites réparées</b>	3 <b>-2</b>	7 <b>STABLE</b>

SYNTHESE DES CHIFFRES CLES TOUS SECTEURS ET TOUS DELEGATAIRES CONFONDUS
<b>Volumes produits</b> 942 730 m <sup>3</sup> <b>-61 252</b>
<b>Volumes importés</b> 1 786 641 m <sup>3</sup> <b>-122 356</b>
<b>Volumes exportés</b> 207 288 m <sup>3</sup> <b>+ 15 401</b>
<b>Volumes distribués</b> 2 522 084 m <sup>3</sup> <b>-199 005</b>
<b>Indice linéaire de perte moyen (m<sup>3</sup>/km/j) : 0,694</b>
<b>Rendement moyen : 77,95 %</b>
<b>Nbre de fuites réparées :</b> 68 <b>-36</b>

Monsieur le Président indique que si le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 18 septembre 2025, les membres présents n'ont pu délibérer. Cependant les agents de la SAUR, en charge des secteurs de ces 4 DSP, Yoann LANNEVAL et David TERRIEN étaient présents, ils ont pu présenter les rapports annuels du déléguétaire 2024.

Les indicateurs sont repris ici sur la « Synthèse des chiffres clés – tous secteurs et tous délégués confondus » soient :

- Une diminution des volumes produits due à la fermeture de l'usine de Coadernault sur la commune de Rostrenen,
- Une baisse des volumes importés par la baisse du recours au SMKU,
- Une augmentation des volumes exportés due à des syndicats d'eau potable voisins supplémentaires cherchant à se raccorder pour garantir une sécurité de distribution (essentiellement pour des communes limitrophes),

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

- *Un objectif de diminution des usages de l'eau qui va dans le sens de l'objectif de moins 10% de consommation d'eau potable en 2030,*
- *Un indice linéaire de perte (ILP) moyen s'améliorant mais difficile à atteindre par des compteurs non ou mal identifiés sur certaines communes intégrées récemment dans les DSP, comme Gouarec.*

*Monsieur Sébastien L'HERMITE interroge sur la différence entre le rendement présenté dans les RAD avec l'objectif de rendement fixé dans les contrats de DSP.*

*Monsieur le Président rappelle que des différences significatives existent. Les contrats de DSP ont été acceptés par la SAUR en connaissance des objectifs fixés. Les secteurs de St-Maudez/Gouarec et Plouguernével sont en dessous des objectifs mais ces objectifs sont dépassés pour Rostrenen et CB-Pelem.*

*Louise BUHE rappelle que des pénalités ont déjà été appliquées pour la période 2018-2023 pour les contrats de DSP des secteurs de St-Maudez/Gouarec et Plouguernével. Thomas PARIS, technicien eau potable au SMAEP KBA, ajoute que l'argumentaire actuel de la SAUR sur le taux de rendement est plus orienté vers une problématique de comptage que de perte.*

*La SAUR avait fait valoir un taux de renouvellement de réseau du SMAEP KBA qui n'était pas élevé. Aujourd'hui, cet argument ne pourrait pas être renouvelé. La question d'appliquer des pénalités pour ces deux secteurs peut être posée.*

*À la suite de cette réponse, les échanges des élus se portent sur le calcul du montant et du sens de ces pénalités.*

*Monsieur le Président, appuyé de précisions de Louise BUHE, répondent que le calcul des pénalités est établi dans les contrats de DSP. Le résultat des pénalités appliqués, pour la période de 2018-2023, a été l'amélioration de l'indice de rendement.*

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **Donne acte de la présentation du rapport 2024 du délégataire SAUR pour les secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernével.**
- **Autorise Monsieur le Président à appliquer des pénalités sur le rendement pour l'année 2024 pour les contrats des délégations de service public des secteurs St-Maudez-Gouarec et Plouguernével et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.**

**3- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2024 –  
SECTEURS CENTRE-BRETAGNE/ST NICOLAS DU PELEM, ST-  
MAUDEZ/GOUAREC, ROSTRENEN ET PLOUGUERNEVEL**

Voir en annexe : fiche l'Inf'eau des secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudéz/Gouarec, Rostrenen et Plouguernevel

Mr le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme pluriannuel d'intervention doit lui être annexée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SDAEP 22 a rédigé un rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

SECTEURS	CENTRE BRETAGNE / PELEM	ST MAUDEZ / GOUAREC
<b>TERRITOIRE</b>	17 communes 15 150 Hab.	9 communes 7 500 Hab.
<b>EXPLOITATION</b>	<b>SAUR + 19 ab</b> 7 234 abonnés	<b>SAUR -3 ab</b> 3 622 abonnés
<b>PRODUCTION</b>	3 captages 1 prise d'eau Importation	9 captages Importation
<b>DISTRIBUTION</b>	893 Km  941 062 m <sup>3</sup> conso <b>-77 769 m<sup>3</sup></b>  Rendement 84,7 % <b>+4 %</b>	431,5 Km  351 055 m <sup>3</sup> conso <b>+1 206 m<sup>3</sup></b>  Rendement 75,6 % <b>+5,1 %</b>
<b>PRIX</b>	Ex CB : 372,46 € / 120m <sup>3</sup> <b>+6 %</b> Ex SNDP : 372,46 € / 120m <sup>3</sup> <b>+6 %</b>	Ex St Maudez : 372,46 € / 120m <sup>3</sup> <b>+6 %</b> Ex Gouarec : 372,46 € / 120m <sup>3</sup> <b>+7 %</b>

SECTEURS	ROSTRENEN	PLOUGUERNEVEL
<b>TERRITOIRE</b>	4 300 Hab.	1 800 Hab.
<b>EXPLOITATION</b>	<b>SAUR -65 ab</b> 2 113 abonnés	<b>SAUR +55 ab</b> 959 abonnés
<b>PRODUCTION</b>	1 captage Importation	1 captage Importation
<b>DISTRIBUTION</b>	99 Km  179 245 m <sup>3</sup> conso <b>+11 733 m<sup>3</sup></b>  Rendement 88,6 % <b>+3,5 %</b>	87 Km  116 600 m <sup>3</sup> conso <b>+22 112 m<sup>3</sup></b>  Rendement 77 % <b>+3,8 %</b>
<b>PRIX</b>	372,46 € / 120 m <sup>3</sup> <b>+10 %</b>	372,46 € / 120 m <sup>3</sup> <b>+6 %</b>

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

À la suite de cette présentation Monsieur Daniel CORNEE, interroge sur la raison de la perte d'abonnés à Rostrenen. Louise BUHE indique qu'il s'agit d'une régularisation, des compteurs sur un secteur de Plouguernével étaient rattachés à Rostrenen.

Monsieur Sébastien L'HERMITE questionne sur le prix de l'eau et la démarche d'uniformisation.

Monsieur le Président rappelle que l'uniformisation du prix de l'eau était l'un des objectifs du mandat et que cela est une condition obligatoire pour obtenir des subventions. De plus, la démarche d'uniformisation a été menée et rentre dans sa dernière étape. Louise BUHE ajoute que cette uniformisation du prix de l'eau se portera sur les gros consommateurs pour cette dernière étape.

La délibération sur le prix de l'eau sera inscrite à l'ordre du jour du dernier Comité Syndical de l'année.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de rappeler aux communes membres que c'est la période pour remonter au SMAEP KBA les projets de voiries ou d'aménagement urbain pour programmer le renouvellement du réseau potable dans les communes.

**Après présentation des rapports, le Comité Syndical à l'unanimité,**

- Donne acte de la présentation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat du Kreiz Breizh Argoat, secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernével. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### **4- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Président expose que plusieurs versements de subvention sont en attentes et le Syndicat doit honorer des factures de travaux importants.

Trois banques ont été sollicitées par une demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000.00 €.

Le Crédit agricole (CRCA) et le Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) ont répondu par une offre. La troisième a refusé.

Les offres étant quasi similaires, il est demandé aux membres du Comité Syndical de statuer sur la banque à retenir.

Les points communs aux deux offres sont :

- Pas de commission de non-utilisation,
- Commission de mise en place (=0.25% de la somme soit 625.00€ pour 250 000.00€ de disponible),
- Durée 12 mois,
- Calcul des taux d'intérêt : Index Euribor 3 mois + marge.

Eléments de comparaison :

CMB	CRCA
<b>Montant minimum de tirage (€)</b>	
10 000.00	0.00
<b>Marge du taux d'intérêt</b>	
0.77%	0.80%
<i>soit au 04/08/2025, <math>1.994+0.77 = 2.764\%</math></i>	
<i>soit au 04/08/2025, <math>1.994+0.80 = 2.794\%</math></i>	
<b>Base de calcul en jours</b>	
360	365
<b>Intérêts trimestriel</b>	
période civile	à terme échu
<b>Demande de tirage</b>	
J-1 après 16h00 jusqu'à J avant 15h00 sur espace dédié	J - 2 avant midi par mail (formulaire)
<b>Remboursement des tirages</b>	
Jour J virement gros montant (VGM) avant 11h30 sur domi web	Débit d'office 2 jours ouvrés avant échéance remboursement anticipé possible

<b>Pour exemple :</b>	
<i>calcul du montant des intérêts pour 90 jours à 200 000.00€</i>	
<b>Formule</b>	
2.764% *(90/360)	2.794% *(90/365)
<b>Montant des intérêts en € (+/-)</b>	
1 382.00	1 377.86

À la suite de cette présentation, les questions des membres présents portent sur les différences entre le nombre de jours pour la base de calcul et de la marge sur le taux d'intérêt.

Les remarques portent sur l'incidence du nombre de jours considérés dans une année.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025,**

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, Après en avoir débattu,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité moins une voix d'abstention de Monsieur BRATTINGA,

- De retenir la banque : Crédit agricole (CRCA) pour la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000.00€, pour une durée de 1 an, à un taux basé sur l'index Euribor 3 mois + 0.80 %marge aux conditions indiquées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer les documents à intervenir pour cette décision,
- De noter que le Président et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**5- DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2025**

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que lors du vote de la première décision modificative 2025, les montants des subventions à percevoir de l'Agence de l'Eau, pour les révisions des PPC de Paule et Plévin, n'étaient pas encore définitivement connues. Les arrêtés d'attribution ont été reçus au cours de cet été.

Pour gérer au mieux, les dépenses sont aussi ajustées concernant ces deux opérations. Dans le cadre des révisions des PPC de Paule et Plévin, il est donc nécessaire d'apporter ces modifications aux crédits alloués.

De plus, le Syndicat mène une campagne de régularisation sur les parcelles des périmètres immédiats des captages, il est aussi donc nécessaire d'y allouer les crédits. Afin d'équilibrer les dépenses et les recettes à la section d'investissement, des nouveaux crédits seront alloués aux marchés à bons de commandes.

Pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, il est nécessaire d'honorer des frais de dossier et de possible intérêts d'utilisation pour cette fin d'exercice.

Des mouvements de crédits sont nécessaires à l'intérieur de la section des dépenses de fonctionnements. La section des recettes de fonctionnement n'est pas mouvementée.

Les modifications sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Globalement, cette deuxième décision modificative représente 126 615.00 € de plus en investissement, il n'y a pas de modification de crédits en fonctionnement.

	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement			
BP+DM1 2025	3 549 884.00		3 549 884.00	
crédits ajoutés	0.00	0.00%	0.00	0.00%
<b>BP après DM 2 - 2025</b>	<b>3 549 884.00</b>		<b>3 549 884.00</b>	
Investissement				
BP+ DM1 2025	4 264 846.29		4 264 846.29	
crédits ajoutés	126 615.00	2.97%	126 615.00	2.97%
<b>BP après DM 2 - 2025</b>	<b>4 391 461.29</b>		<b>4 391 461.29</b>	

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

	BP+DM1 2025	DM2-2025	
		Variation des crédits	total cumulé
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 264 846.29</b>	<b>▲ 126 615.00</b>	<b>4 391 461.29</b>
23 Immobilisations en cours	2 859 660.93	▲ 2 462.60	2 862 123.53
opération 2022-01-MARCHE A BON DE COMMANDE 2022-2026 ET AC MOE 22-25			
2315 Install,mat et outill tech (2022M1 et 2022M2)	805 306.76	▲ 2 462.60	807 769.36
21 Immobilisations corporelles	194 096.00	▲ 124 152.40	312 248.40
achat foncier PPC			
2111 Terrains nus		▲ 13 000.00	11 000.00
opération 2025-06-REVISION PPC PAULE			
2111 Terrains nus (achats de terrains)	53 417.00	▼ -4 417.00	49 000.00
2128 Terrains nus (indemnités)	26 000.00	▲ 23 448.00	49 448.00
2128 Terrains nus (clôtures)	16 800.00	▲ 23 200.00	40 000.00
opération 2025-07-REVISION PPC PLEVIN			
2111 Terrains nus (achats de terrains)	70 379.00	▼ -49 408.60	20 970.40
2128 Terrains nus (indemnités)	10 000.00	▲ 99 330.00	109 330.00
2128 Terrains nus (clôtures)	15 000.00	▲ 19 000.00	34 000.00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 264 846.29</b>	<b>▲ 126 615.00</b>	<b>4 391 461.29</b>
13 Subventions d'investissement	525 606.54	▲ 126 615.00	652 221.54
opération 2022-09-Révision PP-PAULE-PLEVIN			
13188 Autres des tiers (SDAEP)	11 455.00	▼ -11 455.00	0.00
opération 2025-06 -REVISION PPC PAULE			
13111 Agence de l'eau	24 055.00	▲ 48 691.00	72 746.00
13188 Autres des tiers (SDAEP)		▲ 11 455.00	11 455.00
opération 2025-07-REVISION PPC PLEVIN			
13111 Agence de l'eau	23 845.00	▲ 60 933.00	84 778.00
13188 Autres des tiers (SDAEP)		▲ 16 991.00	16 991.00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 549 884.00</b>	<b>▲ 0.00</b>	<b>3 549 884.00</b>
011 - Charges à caractère général	951 316.00	▼ -950.00	950 366.00
6257 - Réceptions	2 800.00	▼ -1 600.00	1 200.00
627 - Services bancaires et assimilés	10.00	▲ 650.00	660.00
65 - Autres charges de gestion courante	40 610.00	▼ -500.00	40 110.00
6535 - Formation	1 500.00	▼ -500.00	1 000.00
66 - Charges financières	48 200.00	▲ 1 450.00	49 650.00
6615 - Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	0.00	▲ 1 450.00	1 450.00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 549 884.00</b>	<b>▲ 0.00</b>	<b>3 549 884.00</b>
Aucun mouvement de crédits nécessaire			

*Louise BUHE indique qu'une subvention plus élevée a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau.*

*Monsieur le Président souligne que les subventions de ce type sont de plus en plus marquées par des conditions de remboursement. Il précise que des retours sont attendus, dans le cas présenté ici, sur un impact environnemental et de qualité de l'eau.*

**Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,  
 Après en avoir délibéré,  
 Après vote à l'unanimité,  
 Approuve la décision modificative n°2 2025 telle que présentée au document annexe et note le nouvel équilibre budgétaire.**

Budget 2025	Fonctionnement	Investissement
<b>RECETTES</b>	<b>3 549 884.00</b>	<b>4 391 461.29</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 549 884.00</b>	<b>4 391 461.29</b>
<i>Par rapport au BP+DM1 2025</i>	-	+ 2.97 %

## 6- PROJET NOUVELLE USINE DE COADERNAULT

M. le Président indique que le Syndicat a fait appel au bureau d'étude OKARE pour réaliser le diagnostic de la station d'eau potable de Coadernault sur la commune de Rostrenen.

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

À la suite de ce diagnostic, il a été relevé que de nombreux paramètres de qualité sont à traiter :

- PFAS, présence pour la somme des 20 PFAS de 0,5 µg/l supérieur à la norme de 0,1 µg/l,
- Pesticides, Esa-métolachlore 0,150 µg/l, AMPA, Atrazine, Diuron (<0,1 µg/l) ...,
- Carbone Organique Total (COT), référence de qualité de 2 mg/l, ponctuellement dépassé,
- Carbone Organique Dissous (COD),
- Equilibre calco-carbonique de 4 (eau agressive),
- Turbidité...

OKARE a donc travaillé à l'élaboration d'une nouvelle filière de traitement de l'eau brute du champ captant de Coadernault. Cette nouvelle filière intègre une étape de traitement par charbon actif sur lit fluidisé.

La station actuelle ne permet pas d'accueillir cette nouvelle filière de traitement. D'autre part, la station date de 1956 et n'est plus adaptée aux besoins. Il est donc proposé de démolir la station actuelle et de construire une nouvelle station d'environ 80 m<sup>2</sup>.

Le montant prévisionnel du projet est estimé à 1 413 000 € HT.

*Monsieur le Président rappelle que ce projet est mené en collaboration avec la commune de Rostrenen et donc le Maire, Guillaume ROBIC.*

*Louise BUHE indique qu'aux derniers échanges avec Monsieur ROBIC, il a été établi d'envoyer de nouveau un courrier aux nouveaux représentants des services de l'Etat.*

*Monsieur Sébastien L'HERMITE demande la précision des termes COT et COD. Il lui est répondu Carbone Organique Total et Carbone Organiques Dissous.*

*Monsieur Sébastien L'HERMITE questionne sur la cause de présence des PFAS et sur leur type, la méthode présentée dans le diagnostic permet-elle sa destruction.*

*Louise BUHE répond que les PFAS retrouvés dans les analyses sont des PFAS à chaînes longues et que d'après le bureau d'étude, ceux-ci peuvent être traités via le traitement par charbon actif sur lit fluidisé. La mise en place d'une telle filière a un impact non négligeable sur le prix de l'eau.*

*Monsieur Bruno RAOULT questionne sur la mise en place des actions de protection de ce périmètre de captage.*

*Louise BUHE indique que cela est fait en parallèle du projet de travaux, à savoir mettre un plan d'actions pour contenir les PFAS. L'ensemble des services de l'Etat vont être relancés.*

*Le rétroplanning prédefini est d'un an de dossiers administratifs (demandes de subventions, dossier ARS et DDTM, permis de démolir et construire, consultation des entreprises...) puis 18 mois de travaux.*

*Monsieur le Président souligne que les actions à mettre en place sont à voir avec les services de l'Etat à la suite du rapport du BRGM. Il précise que les activités ayant menées à cette pollution sont toutes arrêtées.*

**Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,  
 Après en avoir délibéré,  
 Après vote à l'unanimité,**

- Souhaite réaliser ce projet de création d'une nouvelle usine d'eau potable à Coadernault et sollicite les aides de la Région Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le SDAEP 22.

## 7- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

La réhabilitation des réservoirs de Beffou sont terminés et seront réceptionnés le 24 SEPTEMBRE 2025.

Les travaux d'optimisation et de modernisation de Mézouët sont terminés. La SAUR a réalisé le changement du bac de lait de chaux mais des difficultés techniques persistes. La toiture fuyarde est réparée. Les murs de la station endommagés par le dégât des eaux vont être repris.

Les travaux concernant la réhabilitation des 3 réservoirs de St-Delon à Bon-Repos-sur-Blavet ont démarré fin avril. Les travaux sont à ce jour arrêtés à la suite de la découverte d'une malfaçon en toiture. Des études complémentaires sont en cours.

Les travaux en lien avec la présence de CVM dans les réseaux de Bulat-Pestivien sont totalement terminés. Après la reprise en état du chemin de Kerjulou, les travaux pourront être réceptionnés. Les travaux de renouvellement de réseaux sont réalisés sur 6 kms. Cela a permis de supprimer des purges automatiques présentes sur le secteur.

Les révisions des périmètres de protection de St-Symphorien à Paule et Ar Poulloudu à Plévin sont terminées. Les propriétaires ont reçu courant avril les nouveaux arrêtés préfectoraux. Le versement des indemnisations aux propriétaires et aux exploitants est en cours. Les travaux en lien avec la DUP seront réalisés en fin d'année.

*Monsieur le Président souligne que la procédure a aussi amené à l'achat de parcelles et rappelle la volonté du SMAEP KBA d'être propriétaire des parcelles dans les périmètres de protection de captage pour une meilleure qualité de l'eau.*

Le COPIL du schéma directeur doit se réunir pour valider le futur programme pluriannuel d'investissement.

Le PGSSE est également en cours de construction avec le bureau d'étude TPAE.

Concernant le marché à bon de commande, les travaux de renouvellement de réseaux sont terminés dans le bourg de Tréffrin. Le chantier se termine dans les rues Brizeux et Renan à St-Nicolas-du-Pélem. Les travaux ont démarré Lotissement Park Toul à Plouguernével.

*Monsieur Bruneau RAOULT demande si les communes peuvent ou pourront bénéficier de ces données pour une meilleure gestion de leur programme de voirie.*

*Monsieur le Président précise que le référencement des plans est aujourd'hui une obligation pour tous les concessionnaires de réseaux.*

*Le schéma directeur va permettre en fonction du type de canalisation et de leur âge de définir les secteurs à risque. Une cartographie pourra être produite par commune et fourni à l'ensemble. Cela permettra de faire le lien avec le programme de voirie.*

*Thomas PARIS, technicien eau potable, rappelle qu'actuellement, les projets de voirie ou de d'aménagement urbain sont à transmettre au SMAEP KBA pour répondre à la question d'un besoin de renouvellement de réseau eau potable ou non.*

## 8- QUESTIONS DIVERSES

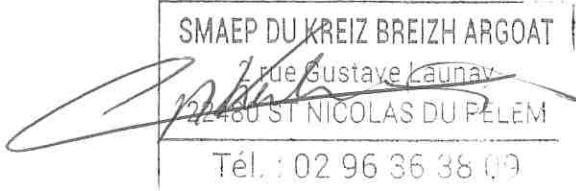
**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Les précipitations importantes de ces derniers jours ont permis une amélioration de la situation hydrologique des Côtes-d'Armor. Les débits des cours d'eau sont remontés. Face à cette amélioration de la situation, le préfet des Côtes-d'Armor a décidé de descendre le niveau de gestion à la situation de vigilance sécheresse pour l'ensemble du département à compter du 5 septembre 2025.

M. le Président indique que le poste d'assistante de gestion sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Un recrutement est en cours.

Le Président,  
Alain KERBIRIOU

La secrétaire de séance,  
Annette RAIMONDO



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annete Raimondo'.

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

